

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 21 mai 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 mai 2014

2014 DPA 1001 Groupe scolaire Olivier de Serres / Saïda (15e). Avenant n° 2 au marché de marché de travaux.

Mme Alexandra CORDEBARD, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le Code de l'Education et notamment l'article L. 212-4 ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment l'article R. 421-1 relatif à la demande de permis de construire ;

Vu la délibération 2010 R.3 ,en date du 17 février 2010, désignant les représentants de la Ville au sein du Jury appelés à procéder à la sélection du maître d'œuvre chargé de la reconstruction et extension du groupe scolaire 99, rue Oliver de Serres - 20, rue de la Saïda (15e) ;

Vu la délibération 2010 DPA 16, en date du 2 avril 2010, approuvant le principe de reconstruction et extension du groupe scolaire 99, rue Olivier de Serres - 20, rue de la Saïda (15e), les modalités de passation du marché de maîtrise d'œuvre et le dépôt de la demande de permis de construire ;

Vu la délibération 2010 DPA 81, en date du 8 juillet 2010, autorisant M. le Maire de Paris à déposer la demande de permis de démolir en vue des travaux de reconstruction et d'extension du groupe scolaire 99, rue Olivier de Serres - 20, rue de la Saïda (15e) ;

Vu la délibération 2011 DAJ 1, en date du 9 février 2011, autorisant M. le Maire de Paris à signer les marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres ses 16 décembre 2010, 11 janvier et 25 janvier 2011 ;

Vu la délibération 2011 DPA 41, en date du 27 mai 2011, autorisant M. le Maire de Paris à déposer la demande de permis de construire précaire en vue de la mise en place d'une construction provisoire pour le relogement de l'espace 1^{er} livre et d'une salle de classe de l'école maternelle dans le cadre des travaux de reconstruction et d'extension du groupe scolaire 99, rue Olivier de Serres - 20, rue de la Saïda (15^e ;

Vu la délibération 2011 DPA 68, en date des 26 et 27 septembre 2011 autorisant M. le Maire de Paris à souscrire un avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre n° 20101210004081 signé avec le groupement conjoint constitué de M. Jean-François SCHMIT Architecte mandataire, la Société SAS GEC Ingénierie et la Société Sarl TRIBU co-traitants, relatif à la reconstruction et extension du groupe scolaire 99, rue Olivier de Serres - 20, rue de la Saïda (15e) ;

Vu la délibération 2011 DPA 78, en date des 12, 13 et 14 décembre 2011, approuvant les modalités de passation du marché de travaux relatif à la reconstruction et l'extension du groupe scolaire 99, rue Olivier de Serres - 20, rue de la Saïda (15e) et du marché de fournitures des équipements de la cuisine dudit bâtiment ;

Vu la délibération 2012 DAJ 1, en date des 6 et 7 février 2012, autorisant la signature des marchés à conclure avec les attributaires désignés par la Commission d'appel d'Offres lors de ses séances des 10 janvier 2012 pour le marché de travaux relatif à la reconstruction et l'extension du groupe scolaire 99, rue Olivier de Serres – 20, rue de la Saïda (15e) et 6 mars 2012 pour le marché de fournitures des équipements de la cuisine dudit bâtiment ;

Vu l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres, en sa séance du 28 janvier 2014 ;

Vu le projet de délibération, en date du 6 mai 2014, autorisant Mme la Maire de Paris à souscrire un avenant n° 2 au marché de travaux n° 20121210006352 passé avec l'entreprise BOUYGUES BATIMENT Ile-de-France Ouvrages Publics pour l'opération de reconstruction et l'extension du groupe scolaire Olivier de Serres, 99, rue Olivier de Serres – 20, rue de la Saïda (Paris 15e) ;

Vu l'avis du Conseil du 15^e arrondissement, en date du 12 mai 2014 ;

Sur le rapport présenté par Mme Alexandra CORDEBARD, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à souscrire un avenant n° 2 au marché de travaux n° 20121210006352 signé avec l'entreprise BOUYGUES BATIMENT Ile de France Ouvrages Publics ayant pour objet de porter le montant global du marché de travaux de 15.247.400,19 euros HT à 16 279 665,09 HT, 19 535 598,11 TTC valeur octobre 2011.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 23, article 2313, rubrique 213, mission 80000-99-010, du budget d'investissement de la Ville de Paris, exercices 2014 et suivants.